



PRIME COUP DE POUCE CHAUFFAGE

Quelles conditions pour avoir l'aide ?

PRINCIPES CLÉS :

- Aide mobilisable pour tous (bonification revenus modestes et très modestes)

LES TRAVAUX CONCERNÉS :

- Remplacement chaudière (charbon, fioul ou gaz) par un équipement utilisant des énergies renouvelables
- Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par un appareil de chauffage Flamme Verte 7★ ou équivalent
- Rénovation globale et performante d'un logement

LES CONDITIONS ET SPÉCIFICITÉS DE L'AIDE :

- Obligation de contacter une entreprise signataire de la charte



Plus d'informations sur le [site officiel](#) de ma "Coup de pouce chauffage"

TROIS CONDITIONS OBLIGATOIRES

- 1) Consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable de la maison, inférieure à 331 kWh/m².an sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire.
- 2) Gain énergétique d'au moins 35 % par rapport à la consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire avant travaux pour les trois usages définis ci-dessus.
- 3) Emissions annuelles de gaz à effet de serre après rénovation, rapportée à la surface habitable de la maison, sont inférieures ou égales à la valeur initiale de ces émissions avant travaux.